

090208

Protocole de collaboration

Question de Monsieur le Conseiller L. Parmentier

Le Pacte de Majorité signé par la tripartite proposait la rédaction d'un protocole de collaboration entre le Secrétaire communal et le Collège Communal.

Cette note devrait préciser la manière dont le secrétaire Communal et son comité de direction collaboreront avec le Collège Communal afin de réaliser les objectifs politiques définis par l'autorité politique.

Elle devrait fixer aussi les convenances à respecter dans les rapports entre les membres du Collège et le Comité de direction.

Le pacte de majorité prévoyait aussi qu'une fois par an, un rapport sur le fonctionnement des services serait fait au Conseil Communal.

Monsieur le Bourgmestre pourrait-il me faire connaître l'état d'avancement de la rédaction de ce protocole et la date éventuelle de sa signature ?

A quel Conseil Communal prévoyez-vous de nous faire rapport sur le fonctionnement des services de notre Ville?

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Jean-Jacques Viseur

La priorité a été de constituer une équipe de direction stable à la tête de la ville. Cet objectif devant être atteint ce 16 février avec la désignation du secrétaire communal adjoint et du receveur communal.

Pour le surplus, la nouvelle équipe de direction souhaite organiser le comité de direction et lui donner des assises solides. Cela fait, l'élaboration de la contractualisation des rapports Administration/Politique pourra être mise en œuvre dans un protocole précis et ce vraisemblablement dans le courant du premier semestre 2010.

Je demande par ailleurs qu'à l'occasion d'une prochaine commission générale, l'équipe dirigeante puisse présenter aux conseillers un premier rapport sur le fonctionnement des services communaux.